



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit février à 19 heures
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire
Sous la présidence de Marc BONNIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

ETAIENT PRESENTS

Marc BONNIN, Gilles DURAND, Lionel FLEUTRY, Danièle ADAM, Jean-Michel BONNIN, Sophie FRANÇOIS, Cyril RIPPOL, Maryline LANDRE, Alban LEBOUTEILLER, Mariette SOUCHET, Cédric DURAND, Claudie MARCHAND, Patrice ROULLEAU, Sylvanie BOUCHET, Jocelyne MARTIN, Peggy POTIER, Pascal MONJAL, Jean-Claude CHAUVEAU, Pierre LAMBERT

Secrétaire de séance : Sophie FRANÇOIS

ABSENTS EXCUSES

Delphine AUDOUIN a donné pouvoir à Jean-Michel BONNIN
Virginie GRIVAULT a donné pouvoir à Alban LEBOUTEILLER
Fabrice BOUDIER a donné pouvoir à Cyril RIPPOL
André D'ACUNTO a donné pouvoir à Claudie MARCHAND
Denis AMBROIS a donné pouvoir à Peggy POTIER
Christian CAILLEAU a donné pouvoir à Jocelyne MARTIN
Sandrine GOURDIEN
Stéphane ARGOULON

ABSENTS

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	19
. Nombre de pouvoirs :	6
. Nombre de votants :	25

La nomination de Sophie FRANÇOIS comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

N° 2020 – III – 1 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL – REMUNERATION POUR LA MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE

Par convention, l'Etat compense la réalisation de la mise sous pli de la propagande électorale.
Pour les élections municipales de 2020, le montant est calculé comme suit :

Le montant de la dotation allouée à la commune est calculé par le représentant de l'État en fonction du nombre d'électeurs inscrits pour ce scrutin, du nombre de listes candidates et par tour de scrutin. Le montant des charges salariales et patronales est inclus dans le calcul de l'enveloppe.

Les frais d'acheminement des plis aux électeurs font l'objet d'une prise en charge spécifique par l'État.

La dotation maximum est fixée selon les modalités suivantes par tour de scrutin :

- jusqu' à 2 listes de candidats0,23 €par électeur inscrit
- jusqu' à 4 listes de candidats0,26 €par électeur inscrit

Le montant estimatif pour deux listes est de : 660,10 € pour 2870 inscrits à ce jour.

La collectivité a sollicité ses agents pour la mise sous enveloppes de la propagande. Il est proposé de répartir cette somme de manière forfaitaire entre les agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la rémunération forfaitaire de l'enveloppe allouée par l'Etat aux agents.
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

N° 2020 – III – 3 - FINANCES LOCALES - BUDGET MAISON MEDICALE - COMPTE DE GESTION 2019

Vu

- le budget primitif de l'exercice 2019,
- les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats de paiement,
- le compte de gestion dressé par le trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ainsi que l'état de l'actif ;
-

Vu la reprise, dans les écritures du Trésorier, du montant :

- de tous les titres émis,
- de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Vu l'exécution de toutes les opérations d'ordre prescrites dans les écritures du Trésorier ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant enfin des valeurs inactives sur la comptabilité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé par le Trésorier pour l'exercice 2019 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

N° 2020 – III – 3 - FINANCES LOCALES - BUDGET MAISON MEDICALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif 2019, sur présentation du budget primitif 2019, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	-				-
Opérations de l'exercice	-	-	18 309,40		18 309,40	-
TOTAUX	-	-	18 309,40		18 309,40	-
Résultat de clôture		-		- 18 309,40		- 18 309,40
Restes à réaliser	-	-	1 881 690,60	1 900 000,00	1 881 690,60	1 900 000,00
TOTAUX CUMULES	-	-	1 881 690,60	1 881 690,60	1 881 690,60	1 881 690,60
RESULTATS		-		-		-

Après avoir :

- **CONSTATÉ** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNU** la sincérité des restes à réaliser ;

- **ARRETÉ** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Considérant que le compte administratif 2019 est conforme au compte de gestion 2019,

Considérant l'article L2121-14 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir présenté le compte administratif et confie la présidence de l'assemblée à M. DURAND Gilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

N° 2020 – III – 4 - FINANCES LOCALES - BUDGET MAISON MEDICALE - AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Au regard, d'une part, des résultats du compte administratif précédemment approuvé et conformément à l'instruction comptable,

Considérant le déficit d'investissement s'élevant à 18 309,40 € pour l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** le déficit de clôture au budget annexe Maison Médicale à l'exercice 2020.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

N° 2020 – III – 5 - FINANCES LOCALES - BUDGET MAISON MEDICALE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2020 du budget annexe Maison Médicale, joint en annexe.

L'opération étant en cours et donc les dépenses uniquement en investissement, le budget 2020 comporte uniquement en fonctionnement une enveloppe de 100 € en dépenses (imputation 6588) et en recettes (imputation 7588) correspondant aux potentiels arrondis de T.V.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

► **VOTE** la section de **fonctionnement** du Budget Primitif Maison Médicale 2020 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 100 €.

► **VOTE** la section **d'investissement** du Budget Primitif Maison Médicale 2020, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 900 000 €.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Le Budget primitif global 2020 du budget MAISON MEDICALE s'élève à 1 900 100.00 €.

N° 2020 – III – 6 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2019

Vu

- le budget primitif de l'exercice 2019,
- les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats de paiement,
- le compte de gestion dressé par le trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ainsi que l'état de l'actif ;

Vu la reprise, dans les écritures du Trésorier, du montant :

- de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019
- de tous les titres émis,
- de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Vu l'exécution de toutes les opérations d'ordre prescrites dans les écritures du Trésorier ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant enfin des valeurs inactives sur la comptabilité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé par le Trésorier pour l'exercice 2019 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Virginie GRIVAULT rentre en séance.

N° 2020 – III – 7 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif 2019, sur présentation du budget primitif 2019, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		350 925,31		849 558,93		1 200 484,24
Opérations de l'exercice	4 737 073,99	5 476 516,30	1 391 882,82	2 271 105,39	6 128 956,81	7 747 621,69
TOTAUX	4 737 073,99	5 827 441,61	1 391 882,82	3 120 664,32	6 128 956,81	8 948 105,93
Résultat de clôture		1 090 367,62		1 728 781,50		2 819 149,12
Restes à réaliser		-	3 383 186,00	788 719,00	3 383 186,00	788 719,00
TOTAUX CUMULES		1 090 367,62	3 383 186,00	2 517 500,50	3 383 186,00	3 607 868,12
RESULTATS		1 090 367,62		- 865 685,50		224 682,12

Après avoir :

- CONSTATÉ les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNU la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETÉ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Considérant que le compte administratif 2019 est conforme au compte de gestion 2019,

Considérant l'article L2121-14 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir présenté le compte administratif et confie la présidence de l'assemblée à M. DURAND Gilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2020 – III – 8 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Au regard, d'une part, des résultats du compte administratif précédemment approuvé et conformément à l'instruction comptable,

Considérant :

- L'excédent de fonctionnement s'élevant à 1 090 367.62 € pour l'exercice 2019,
- Le besoin de financement 2019 de la section d'investissement s'élevant à 865 685.50 €

L'affectation du résultat (1 090 367.62 €) pourrait être la suivante :

- pour partie, soit 865.685.50 € affecté au financement du besoin de financement des dépenses d'investissement (compte 1068 du budget 2020 "excédent de fonctionnement capitalisé").
- pour solde, soit 224 682.12 € pouvant être repris en section de fonctionnement au budget primitif 2020 (compte 002 du budget « excédent de fonctionnement reporté »).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de l'exercice 2019 telle que présentée ci-dessus.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2020 – III – 9 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2020 de la commune, joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, :

► **Par 20 voix pour et 5 abstentions** (Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Jean-Claude CHAUVEAU) **VOTE** la section de **fonctionnement** du Budget Primitif 2020 communal qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 5 586 293.71 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, :

► **Par 20 voix pour et 4 oppositions** (Jocelyne MARTIN, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Jean-Claude CHAUVEAU) Denis AMBROIS ne se prononce pas, **VOTE** la section **d'investissement** du Budget Primitif 2020 communal, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 4 592 704.43 €.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Le Budget primitif global 2020 de la commune s'élève à 10 178 998,14 €.

N° 2020 – III – 10 - FINANCES LOCALES - FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX 2020

Après avoir rappelé que le budget a été établi sur une hypothèse de maintien des taux à leur niveau de 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRETE** les taux pour l'année 2020 à leur niveau de 2019 soit :

→ Taxe d'habitation	:	15,67 %
→ Taxe sur le Foncier Bâti	:	28,10 %
→ Taxe sur le Foncier Non Bâti	:	45.77 %

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

SOMMAIRE :

N° 2020 – III – 1 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL – REMUNERATION POUR LA MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE

N° 2020 – III – 2 - FINANCES LOCALES - BUDGET MAISON MEDICALE - COMPTE DE GESTION 2019

N° 2020 – III – 3 - FINANCES LOCALES - BUDGET MAISON MEDICALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

N° 2020 – III – 4 - FINANCES LOCALES - BUDGET MAISON MEDICALE - AFFECTATION DU RESULTAT 2019

N° 2020 – III – 5 - FINANCES LOCALES - BUDGET MAISON MEDICALE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

N° 2020 – III – 6 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2019

N° 2020 – III – 7 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

N° 2020 – III – 8 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

**N° 2020 – III – 9 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF
2020**

N° 2020 – III – 10 - FINANCES LOCALES - FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX 2020

La séance est levée à 21H.

Sophie FRANÇOIS

Secrétaire de séance

Marc BONNIN

Maire de Montreuil-Bellay